

LEGENDE DU PLU

- Limite communale
- Limite de zone
- U** Nom de la zone
- Marge de recul des constructions (en mètres)
- Emplacement réservé avec n° d'opération
- Secteur couvert par le Plan de Prévention des Risques inondations (PPRI annexé au PLU)
- Trame végétale à conserver ou à créer
- Eléments remarquables du patrimoine
- Couloir de bruit (en mètres)
- Cheminement piétonnier existant à conserver
- Règles architecturales particulières
- Risque technologique : limite de zone d'effet d'intensité 20 mbar
- Risque technologique : limite de zone d'effet d'intensité 50 mbar

PROCEDURE D'ELABORATION		PROCEDURE DE MODIFICATION			PROCEDURE DE MISE A JOUR			
Prescription	16.04.73	1e	29.03.96	5e	24.06.2013	1e	17.07.96	5e
Arrêté	13.02.87	2e	27.06.97	6e		2e	24.05.00	6e
Publication	05.08.87	3e	24.11.99	7e		3e	30.06.00	7e
Approbation	29.11.89	4e	16.02.01	8e		4e	21.06.17	8e

PROCEDURE DE REVISION		Révision	Révision en PLU	1ère révision du PLU	2e révision du PLU
Prescription		29.12.89	25.06.2004	26.06.2014	
Arrêté		11.12.97	29.06.2010	02.12.2015	
Approbation		27.11.98	01.12.2010	30.11.2016	

PROCEDURE DE REVISION SIMPLIFIEE	
1e	24.06.2013
2e	24.06.2013
3e	
4e	

D.P.U.

Par délibération du conseil municipal du 24.11.1999 un droit de préemption urbain est institué sur l'ensemble des zones urbaines (UA, UB...) et à urbaniser (1AU, 1AUX...) délimitées par le plan local d'urbanisme (code de l'urbanisme).

Reconduction du D.P.U. par D.C.M. en date du 16.02.2001
 Reconduction du D.P.U. par D.C.M. en date du 01.12.2010
 Reconduction du D.P.U. par D.C.M. en date du 30.11.2016

MATRE D'OUVRAGE

COMMUNE DE HAGONDANGE

PLAN LOCAL D'URBANISME

DATE: 30 novembre 2016 ECHELLE: 1 / 2000

REGLEMENT GRAPHIQUE

PIECE D1

